

Devenir formateur en Premiers Secours en Santé Mentale

Guide pédagogique

A destination :

- des collectivités territoriales
- des conseillers formations du CNFPT

En partenariat avec l'association PSSM-France



Contexte

Selon l'OMS, « le bien-être mental est une composante essentielle de la définition de la santé ; une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ».

En France, environ 3 millions¹ de personnes souffrent de troubles psychiques sévères. Les conséquences de tels troubles sont majeures pour l'individu concerné, qui présente un risque suicidaire accru, et plus largement un risque plus élevé de mortalité prématurée. Les troubles psychiques constituent également un enjeu prédominant pour la société aussi bien en matière de prise en charge médicale que d'insertion sociale et professionnelle.

La crise sanitaire a eu un rôle de catalyseur des problèmes de santé mentale en France, mettant en exergue la nécessité de porter une attention spécifique à cette dimension. Les conclusions des assises de la santé mentale les 28 et 29 septembre 2021 ont montré l'urgence de la situation et la nécessité de déployer les Premiers Secours en Santé Mentale.

Avec presque 2 millions d'agents, les collectivités sont bien placées pour identifier les populations en souffrance et tenter de venir en aide aux personnes nécessiteuses.

Venir en aide...c'est exactement l'enjeu des formations de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) qui prétendent former des secouristes et non des spécialistes de la santé mentale.

Les besoins sont importants : policiers municipaux, professionnels de l'habitat, agents d'accueil ou professionnels de santé, et plus largement les agents en contact avec le public, ou même entre collègues, tous peuvent être concernés, un jour, par le rôle de secouriste en santé mentale.

En réponse à ces besoins, majorés par la crise sanitaire, le CNFPT a engagé un partenariat avec l'association Premiers Secours en Santé Mentale-France (PSSM-France).

L'objet de ce partenariat étant d'accompagner les collectivités vers un déploiement massif de la formation de secouristes : Premiers Secours en Santé Mentale, auprès de leurs agents territoriaux.

Le CNFPT propose 2 phases de déploiement :

- La **formation PSSM-standard** dispensée par des formateurs agréés PSSM et mise en œuvre par les délégations du CNFPT (code national **SXPSY**)
- La **formation de formateurs PSSM** dispensée par des instructeurs de PSSM France et qui permet aux participants de se former en vue de devenir formateur accrédité de la formation PSSM-standard.

Ce livret détaille le contenu et le projet pédagogique de la *formation de formateurs PSSM*.

¹ Données Santé Publique France 08 juillet 2021

1 – Présentation du partenaire : PSSM-France

Pour concevoir et déployer cette formation, le CNFPT s'est appuyé sur l'association nationale « Premiers Secours en Santé Mentale-France ». L'histoire singulière de cette association, associée à son expertise dans le champ de la maladie mentale et de la pédagogie, a permis au CNFPT d'opérer ce choix.

Créée en 2018 par 3 partenaires :

- INFIPP (expert en formation en santé mentale)
- Santé Mentale France (qui regroupe les établissements et structures sanitaires et médico-sociales)
- et l'UNAFAM (qui représente les usagers),

PSSM-France est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'objectif de PSSM-France est de développer le programme PSSM afin de former des personnes à l'identification précoce et l'orientation vers la prise en charge de sujets atteints de troubles psychiques. L'association entend, par ailleurs, déstigmatiser les troubles de santé mentale par une meilleure connaissance de ces troubles.

Le programme PSSM s'appuie sur un dispositif international déjà existant et ayant fait ses preuves dans plus de 25 pays : le Mental Health First Aid (MHFA), créé en Australie en 2001 par une éducatrice, ayant souffert de troubles psychiques sévères, et un professeur de médecine.

Le programme est aujourd'hui adapté et déployé dans 28 pays (Canada, Suède, Finlande, Pays Bas, Danemark, Royaume Uni, Irlande, certains États des USA, Suisse, Allemagne, France...)

Le principe est de proposer une formation "grand public" de Premiers Secours en Santé Mentale, visant à apporter la même visibilité et compréhension au public que les formations de premiers secours "physiques".

PSSM France forme des formateurs, les référence, assure la mise à jour des formations supports, organise l'évaluation de la qualité des formations, délivre les attestations, édite et distribue les supports dont le guide de référence.

L'association PSSM France détient la licence pour la France attribuée par MHFA-international. Elle est la seule structure habilitée à dispenser la formation destinée à former les formateurs de secouristes du programme PSSM.

2 - Caractéristiques de l'offre

La formation de formateurs aux PSSM s'adresse aux collectivités (ou à leur regroupement) qui souhaiteraient disposer de formateurs-PSSM en leur sein afin de former un maximum d'agents territoriaux secouristes en santé mentale.

Les bénéfices pour la population :

- Accompagnements et prise en charge adaptées et précoces.
- Désigmatisation des troubles psychiques par une meilleure compréhension des professionnels.
- Meilleure inclusion des personnes atteintes de troubles psychiques.
- Diminution du taux de suicides.

Les bénéfices pour la collectivité :

Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités vers un plan de déploiement massif et en **toute autonomie**, des formations de secouristes en santé mentale. Il permet aussi d'augmenter et actualiser les connaissances en santé mentale des agents territoriaux en contact avec les publics (policiers municipaux, professionnels de l'habitat, SDIS, professionnels de santé, agents d'accueil, etc...).

Ce dispositif permet également au CNFPT de disposer de formateurs territoriaux de proximité pour les formations inter-délégations.

Qui peut postuler à cette formation ?

Toute personne ayant la bonne combinaison d'expérience pratique, scolaire et/ou vécue de la santé mentale. Un formateur de Premiers Secours en Santé Mentale doit combiner sa connaissance des problèmes de santé mentale et des aides correspondantes à la capacité de retenir l'attention d'un groupe d'adultes (cf. prérequis dans la fiche technique).

Quels sont les objectifs de la formation de formateurs ?

- Explorer les outils et pratiques mis à disposition pour animer une formation des Premiers Secours en Santé Mentale –standard
- S'entraîner à l'animation du module Premiers Secours en Santé Mentale-standard
- Entrer dans la démarche réseau PSSM-France
- Obtenir l'accréditation PSSM à délivrer des formations de secouristes PSSM.

Quels sont les contenus ?

- Révisions à partir des contenus de la formation PSSM-standard : les troubles psychiques et leur prise en charge.
- Echanges sur les principaux points du programme et sur le déroulé pédagogique
- Être formateur PSSM : postures et exercices, appropriation du guide formateur, exigences administratives et techniques
- Mise en situation d'une action de formation PSSM et évaluation par les pairs

Quelles sont les méthodes pédagogiques ?

- Alternance d'exposés théoriques (présentation projetée) et d'exercices (vidéos pédagogiques, activités de groupe) pour faciliter les apprentissages des stagiaires.
- Remise d'un support pédagogique imprimé aux stagiaires pour la prise de notes.
- Mises en situation pratiques (type « jeux de rôle ») pour une expérimentation des animations.
- Réveils pédagogiques réguliers par des méthodes actives (ex: création d'un mime, jeu ludique).

Quelle est la validité de cette formation ?

La formation de formateurs fait l'objet d'une accréditation délivrée par PSSM France et valable **3 ans**. Elle est notifiée par la délivrance d'une attestation.

Son renouvellement est assuré aux conditions suivantes :

- Animer au moins 3 formations PSSM dans les 24 mois suivants son accréditation et une 4^{ème} dans les 12 mois avant la date de renouvellement de l'accréditation.
- Adhérer et régler à son échéance sa cotisation annuelle à l'association PSSM France
- Mettre à jour ses connaissances et participer à toute action de mise à jour organisée par PSSM France
- Participer à la communauté de formateurs PSSM et CNFPT pour soutenir et / ou ajuster les pratiques

Structuration de la formation : 5 journées consécutives en présentiel (1^{ère} session prévue au 1^{er} semestre 2022) (Cf. fiche technique)

Les engagements de l'agent territorial formateur-PSSM :

- Assure le renouvellement de son accréditation (cf. rubrique « validité de la formation »)
- Dispense des formations PSSM-standard aux agents de sa collectivité
- Respecte une clause de non concurrence en ne dispensant les formations qu'aux agents territoriaux

Modalités pratiques et financières :

Cf. fiche technique de la formation de formateur PSSM de la formation

Contacts :

Catherine Bodineau, responsable nationale de spécialité santé publique
catherine.bodineau@cnfpt.fr

Stéphanie TISON, assistante de spécialité santé publique
Stephanie.tison@cnfpt.fr
02 41 22 41 49

